



M E T P A R K

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

06 FEV. 2023

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 31 janvier 2023 (convocation du 19 janvier 2023)**

Aujourd'hui trente un janvier deux mille vingt trois à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS à Mme de FRANÇOIS, Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Stéphane MARI

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/01/03P

**AJUSTEMENTS DE LA REORGANISATION DE LA REGIE
METPARK**

Par délibération n° 2019/05/01P, le conseil d'administration validait le 12 septembre 2019 la réorganisation de la régie métropolitaine de stationnement PARCUB devenue METPARK au 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris à l'époque, un bilan de cette réorganisation entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2019 ainsi que quelques ajustements découlant de l'analyse de ce dernier ont été actés par délibération n° 2021/02/04P du conseil d'administration du 30 mars 2021.

Afin d'améliorer encore le fonctionnement et l'organisation de la Régie, il est proposé de procéder à certains ajustements nécessaires qui ont été présentés au CSE du 12 décembre dernier pour information et consultation.

I - DIRECTION DE L'EXPLOITATION :

A - Les Limites de l'organisation actuelle :

Les encadrants sont rattachés à des secteurs géographiques alors que les opérateurs interviennent sur l'ensemble des 31 parkings de la Régie ce qui peut perturber ces derniers qui n'identifient pas toujours clairement leur N+1.

Il existe un lien hiérarchique direct entre les responsables de secteur et les chefs de parcs, mais ce lien n'existe pas entre les encadrants et les opérateurs. De ce fait, la communication descendante et ascendante (consignes générales et particulières, retour du terrain, débrief de la réunion hebdomadaire de la direction d'exploitation, etc...) n'est pas optimale.

Les recrutements, les besoins en formation et les plannings doivent être délégués aux encadrants de proximité avec une organisation en cohérence.

Le PC exploitation et sécurité nécessite la présence d'un encadrant. Toutefois, à ce jour, seuls le responsable et les chefs de parcs du secteur dans lequel le PC est implanté ont un lien privilégié avec les opérateurs postés créant ainsi un déséquilibre entre les encadrants des différents secteurs.

Si des synergies ont été trouvées entre les opérateurs de stationnement et les opérateurs spécialistes, leur complémentarité, tout en gardant la spécificité de chacun, doit être renforcée.

Une présence partielle des encadrants dans le temps. En effet, aujourd'hui ces derniers ne couvrent que 57 % du temps sur une semaine. Les ouvriers employés sont donc sans managers de proximité 43 % du temps.

L'organisation du travail le week-end sollicite fortement les salariés des directions d'exploitation et du service sécurité/sûreté. Certains d'entre eux se plaignent légitimement de travailler trop fréquemment les fins de semaine (2WE/3 travaillés).

B - Les ajustements apportés :

Afin d'améliorer le fonctionnement global de l'exploitation, les modifications ci-après seront mises en œuvre pour pallier aux limites citées précédemment :

- 1) Les opérateurs spécialistes, pour lesquels les missions restent inchangées, seront rattachés par district à la direction de l'exploitation. L'actuel responsable du service sécurité/sûreté sera rattaché au directeur général afin de faire partager son expertise de RUS à l'ensemble des directions et services de la Régie. L'adjointe actuelle au responsable du service sécurité/sûreté sera rattachée au directeur d'exploitation.

Cet ajustement permettra de renforcer le maintien en condition opérationnelle des SSI de la Régie ainsi que la polyvalence et la poly compétence entre les opérateurs de stationnement et les opérateurs spécialistes qui partagent ponctuellement des missions communes.

- 2) L'organisation de l'exploitation reposera sur 3 districts (cf annexe n° 1) gérés de manière indépendante dans lesquels seront affectées des équipes dédiées.

La répartition des parcs dans chacun de ces 3 districts tient compte de l'équilibre entre les éléments suivants :

- typologie des parkings (en silo, enclos ou sous-terrain),
- localisation géographique,
- systèmes de sécurité Incendie associés,
- fréquentation du parking.

District NORD :

6 parkings sous-terrain : Grands Hommes/Gambetta/Libération/Front du Médoc/Centre Commercial Mériadeck/Mérignac

2 parkings enclos : Laharpe/Croix de Seguey

3 parkings en silo : Grand Parc/Beaujon/Lhôte

District CENTRE :

8 parkings sous-terrain: Pey-Berland/Bonnac/8 Mai 45/République/Victoire/Cité Mondiale/Alsace Lorraine/Mégarama

1 parking enclos : Allées de Chartres

1 parking en silo : Victor Hugo

District SUD :

8 parkings sous-terrain: Saint Jean/Amédée Saint Germain/Amplitude/Rue de Bègles/Pessac/7^{ème} art/Bergonié/Porte de Bordeaux

3 parkings en silo: Aréna/Paludate/Sécheries

Cette organisation, qui peut être ajustée sur 1 ou 2 parkings, permettra de renforcer le rôle des encadrants, de créer des liens avec les opérateurs et d'améliorer la qualité de service dans les parkings METPARK. En effet, le personnel sera affecté à un district et pourra réaliser un véritable travail de fond au-delà des interventions.

Cette modification permettra également une intervention optimisée en cas d'urgence contrairement à l'organisation actuelle où le personnel n'a pas d'affectation géographique particulière.

3) Un organigramme plus « ramassé » et complémentaire (cf annexe n° 2).

Les chefs de district auront un statut cadre et seront de véritables relais pour la direction d'exploitation. Les chefs de parcs seront leurs adjoints et leurs missions resteront les mêmes.

4) Une présence renforcée des managers de proximité

Les encadrants de proximité qui ont une forte valeur ajoutée sur le fonctionnement de l'exploitation devront répartir leurs temps de présence afin de soutenir au mieux les opérateurs sur le terrain.

5) Un planning qui améliore la qualité de vie des agents le week-end

Le planning de travail mis en œuvre permettra à l'ensemble des agents de jour et de nuit de profiter d'un week-end de repos pour un week-end travaillé au lieu de 2 week-end/3 travaillés dans l'organisation actuelle. Cet aménagement représente une avancée sociale majeure permettant une meilleure Qualité de Vie au Travail.

Ce planning sera commun à tous les agents et permettra de permuter ponctuellement, sans modification de jour ou d'horaires, des agents en cas de besoin de renforcement d'un district à l'autre.

Le planning du personnel de nuit sera organisé sur ce même rythme. Les salariés de nuit restent sous le management du même responsable.

II - LA DIRECTION DES FINANCES :

Pour renforcer l'efficacité de la gestion budgétaire et financière de la Régie, il a été décidé de rattacher le service commercial à la direction financière (cf annexe 3).

III - LA DIRECTION GENERALE :

L'équipe communication, marketing et qualité ainsi que le service informatique seront directement rattachés au directeur général (cf annexe 4) qui pourra piloter plus directement ces dossiers souvent stratégiques et transversaux.

Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir acter de ces ajustements à venir.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 31 janvier 2023

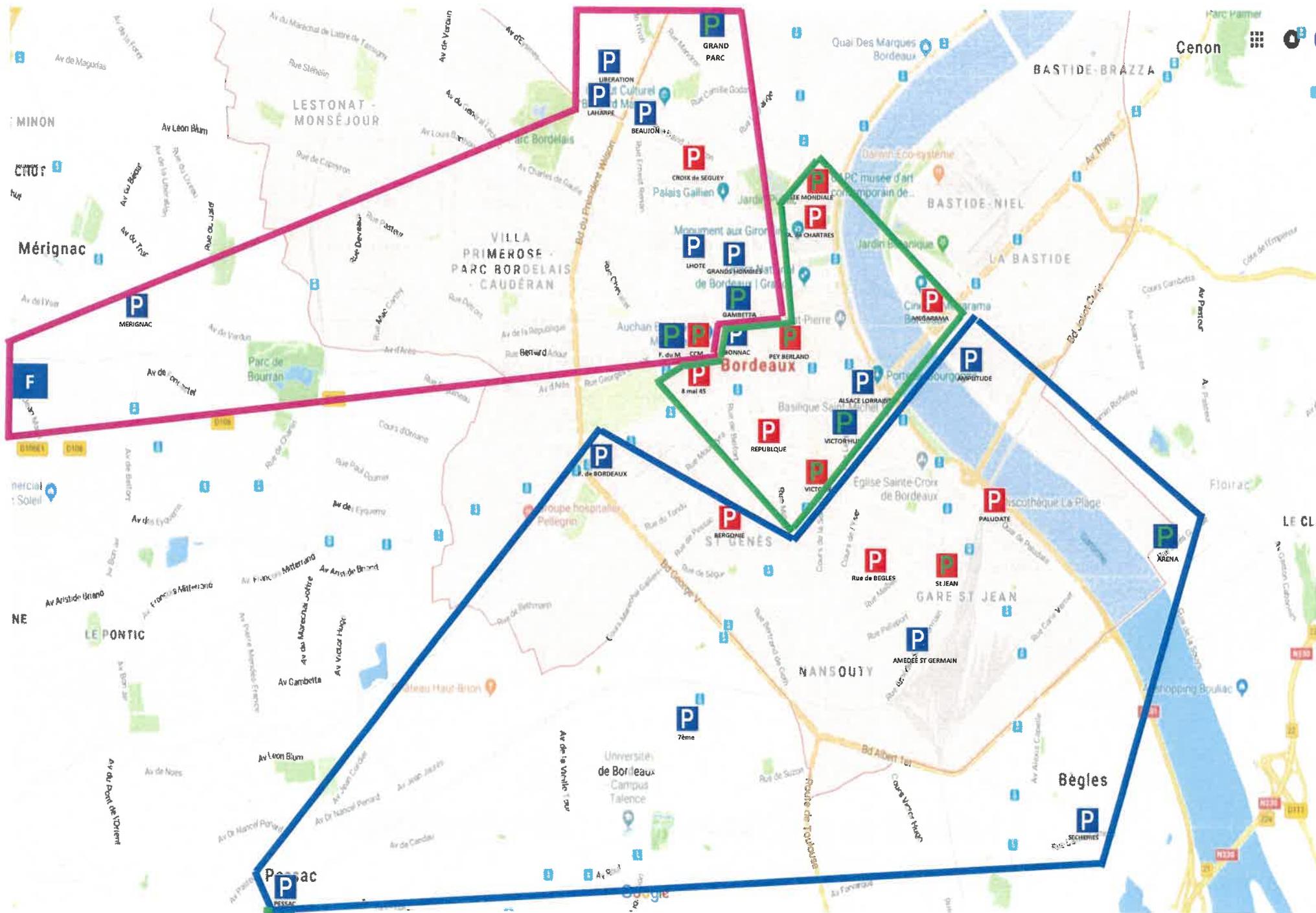
Pour expédition conforme

Le Président

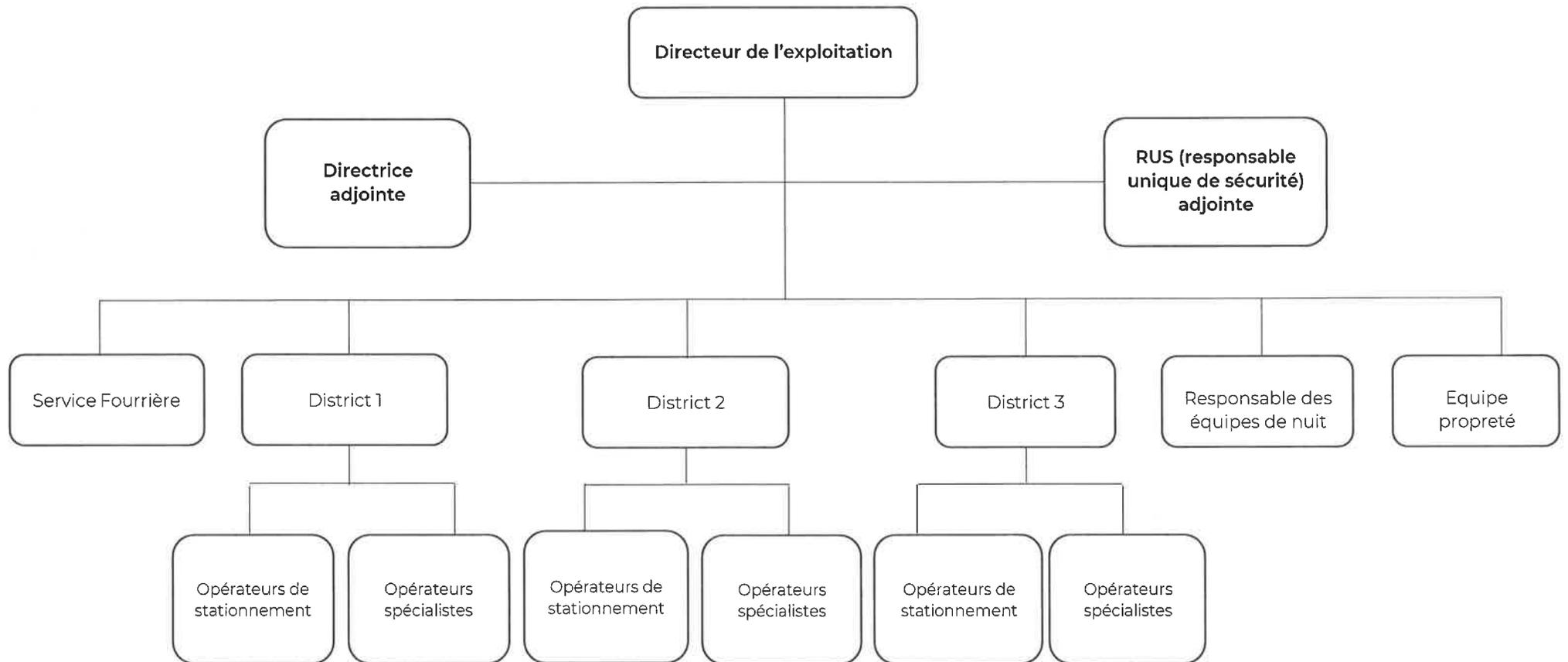


Christophe DUPRAT

Annexe 1:



ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'EXPLOITATION



ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES FINANCES

